



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

projet d'attentats contre des personnalités politiques

Question au Gouvernement n° 187

Texte de la question

PROJET D'ATTENTATS CONTRE DES PERSONNALITÉS POLITIQUES

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Mélenchon, pour le groupe La France insoumise.

M. Aurélien Pradié. À bas la cravate !

M. Thibault Bazin. Sortez les conserves !

M. Jean-Luc Mélenchon. Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous me confirmer l'information qui circule et ne m'a pas été encore confirmée, selon laquelle une bande de violents avait imaginé d'agresser des lieux de culte musulmans et d'attenter à la vie de M. Castaner et à la mienne ? Dans la mesure où il s'agit du secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement et d'un président de groupe d'opposition, j'estime que le Parlement tout entier peut se sentir visé. Je crois exprimer le point de vue de tous mes collègues sur tous les bancs lorsque j'adresse à ces énergumènes le message suivant : rien, jamais, aucune menace ne fera céder aucun d'entre nous dans le devoir de représenter la liberté d'expression du peuple français. *(Mesdames et messieurs les députés se lèvent et applaudissent longuement.)*

Merci, mes chers collègues.

Monsieur Castaner, au nom du groupe La France insoumise, je vous exprime notre parfaite solidarité personnelle, comme nous l'avons fait au moment où M. Fillon, M. Macron et Mme Le Pen avaient été menacés.

M. François Pupponi. Très bien !

M. Jean-Luc Mélenchon. Sur un sujet tel que celui-ci, je n'ai naturellement pas l'intention de passer à aucune forme de polémique. Mais je me permets une suggestion, monsieur le Premier ministre. Le ridicule qui comptait nous assaillir a été arrêté le 28 juin, et je l'apprends quatre mois plus tard. J'estime que M. Castaner et moi sommes hommes assez mûrs pour évaluer tout seuls les menaces qui pèsent sur nous. J'aurais apprécié d'être informé de cette arrestation pendant les quatre mois pendant lesquels j'ai continué à me transporter en métro et à pied. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)*

Je ne fais grief à personne mais je suggère qu'à l'avenir les personnes qui seraient visées de cette façon soient prévenues à temps.

M. Thibault Bazin et M. Gilles Carrez . Il a raison !

M. Jean-Luc Mélenchon. Lorsque l'information de telles arrestations arrive, il faudrait peut-être ne pas aller au-

delà d'un délai d'une demi-heure pour en informer des gens comme nous, car nous avons des familles et il est ensuite extrêmement difficile de les ramener au calme, comme vous le comprenez.

Plusieurs députés du groupe Les Républicains . Il a raison !

M. Meyer Habib. Il a dépassé son temps de parole !

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur le député.

M. Jean-Luc Mélenchon. J'achève. La radicalisation des groupes d'extrême droite est un problème pour beaucoup d'entre nous.

M. le président. Merci, mon cher collègue.

M. Jean-Luc Mélenchon. À Marseille, dans ma circonscription, la personne qui comptait me faire un mauvais sort a été vue à de nombreuses reprises dans une permanence...

M. Philippe Vigier. Il faut le couper !

M. le président. Merci, monsieur Mélenchon. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean-Luc Mélenchon. Je vous remercie, monsieur le président, pour votre extrême délicatesse !
(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)

M. Laurent Furst. La règle est la règle !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Monsieur le président Mélenchon, je vous confirme l'interpellation récente d'une dizaine de personnes, dont une femme et trois mineurs, dans la région de Marseille et en Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'une enquête sur des projets d'action violente fomentés par un individu dénommé M. Nisin, lui-même interpellé, comme vous l'avez indiqué, en juin dernier. Ces personnes ont été placées en garde à vue. Je puis difficilement aller plus loin dans la diffusion d'informations, vous le comprendrez parfaitement – et vous ne l'avez d'ailleurs pas demandé –, puisque l'enquête judiciaire est en cours. Je veux néanmoins vous indiquer que les services de police sont pleinement mobilisés, en lien avec l'autorité judiciaire, pour faire toute la lumière et prendre toutes les décisions qui s'imposent.

Lorsqu'une menace précise et caractérisée est identifiée contre une personne, qu'il s'agisse d'un citoyen, d'un intellectuel ou d'un journaliste ayant pris des positions remarquées – nous savons tous, monsieur le président, qu'un certain nombre d'entre eux se trouvent dans cette situation –, d'un parlementaire, comme vous, ou d'un membre du Gouvernement, comme M. Castaner, nous prenons bien entendu les mesures qui s'imposent, en informant directement cette personne, en prenant les dispositions de protection requises par l'évaluation de la situation. Nous le faisons heureusement peu souvent, mais malheureusement régulièrement.

M. Laurent Furst. Là, vous ne l'avez pas fait !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Tous ceux qui se sont trouvés dans cette situation – il y en a heureusement peu – le savent et peuvent en témoigner. Je comprends parfaitement votre demande, monsieur le président, formulée en termes totalement dénués de polémique, ce dont je vous remercie, et aussi compréhensible que respectable ; je lui donnerai volontiers droit. Je pense néanmoins, monsieur le président – et je crois que vous pourrez me rejoindre sur ce sujet –, qu'en la matière il faut laisser peut-être pas seulement mais aussi aux forces de l'ordre et à l'autorité judiciaire, qui mènent l'enquête, le soin de déterminer si la situation est caractérisée et sérieuse, et, si la menace n'est pas jugée réelle et sérieuse, de ne pas fragiliser cette enquête.

Je pense que la question que vous posez et la situation dans laquelle nous nous trouvons nous imposent de réinterroger constamment nos procédures et notre attitude face à ce type de menaces. J'aurai l'occasion d'évoquer ce sujet directement avec M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur. Je vous propose, monsieur le président, que nous ayons la possibilité, à l'occasion, de poursuivre cet échange et d'en faire part, bien entendu, à l'ensemble de la représentation nationale – il ne s'agit pas de vouloir escamoter, d'une certaine façon, ce débat essentiel pour notre démocratie.

Pour conclure, monsieur le président, vous vous êtes adressé à la représentation nationale en indiquant que rien ne pourrait faire changer d'avis quiconque ici, et certainement pas les menaces. Je voudrais déclarer, au nom du Gouvernement, que c'est une superbe attitude de la représentation nationale – cela ne me surprend pas –, qui fait honneur à notre démocratie. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 187

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 octobre 2017](#)